

La réforme du lycée au Lycée FRESNEL



LE NOUVEAU BACCALAURÉAT : 2021

La scolarité au lycée général et technologique

- En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)
- En première : tronc commun + 3 spécialités (+ options)
- En terminale : tronc commun + 2 spécialités (+ options)

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE (26,5 h)

▶ Français	4h
▶ Histoire-géographie	3h
▶ LVA+LVB (horaire globalisé)	5,5h
▶ Sciences économiques et sociales	1,5h
▶ Mathématiques	4h
▶ Physique-chimie	3h
▶ Sciences et vie de la terre	1,5h
▶ EPS	2h
▶ EMC (18h. annuelles)	0,5h
▶ Sciences numériques et technologie	1,5h

SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE :

Enseignements optionnels (3h+1,5h)

▶ 1 Enseignement optionnel général (3h) parmi :

- ▶ Langue et cultures de l'antiquité : Latin
- ▶ Arts : Musique
- ▶ Langue vivante C : espagnol
- ▶ Formation BIA, Euro Anglais (HG ou musique), Euro espagnol (SES) (cumulable avec une autre option)

▶ et

▶ 1 Enseignement optionnel technologique (1,5h) parmi :

- ▶ Management et Gestion
- ▶ Création et Innovation Technologiques
- ▶ Sciences de l'Ingénieur

Après la seconde : voie générale ou technologique ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
 - ▶ Vers une série de la **voie technologique (STMG ou STI2D)**
- ou
- ▶ En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe



▶ Voie générale

▶ La première et la terminale

Les élèves de la voie générale suivent des enseignements communs :

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

LA VOIE GÉNÉRALE

- ▶ Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
- A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
- A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

Les enseignements de spécialités proposés au lycée FRESNEL

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales en Anglais ou Espagnol
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur

Les enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :

- En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
 - Langue vivante : Espagnol
 - Arts : Musique
 - Éducation physique et sportive (pour les élèves ayant pris cette option en seconde uniquement).
 - Latin (cumulable avec une autre option)
- En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - Droit et grands enjeux du monde contemporain
 - Mathématiques expertes : s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - Mathématiques complémentaires : s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale



▶ Voie technologique

▶ La première et la terminale

A la rentrée 2019 :

► L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

Au lycée FRESNEL

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

Les enseignements

- **Enseignements communs :**
 - ▶ Français (en première) : 3h
 - ▶ Philosophie (en terminale) : 2h
 - ▶ Histoire Géographie : 1h30
 - ▶ Langues vivantes (A et B) : 4h (dont 1h d'ETLV)
 - ▶ Education physique et sportive : 2h
 - ▶ Mathématiques : 3h
 - ▶ Enseignement moral et civique : 18h30 sur l'année

- **Enseignements de spécialité :**
 - ▶ Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série
 - ▶ La spécialisation se fait en Terminale

Le Baccalauréat 2021

Pour tous :
voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - **1 épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Le contrôle continu

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale. La spécialité que les élèves n'ont pas choisi de retenir pour la terminale est évaluée en première.

Elles sont organisées en trois séquences, sur le modèle des « bacs blancs » actuels :

- Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1^{re}
- Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.

Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale. Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

Les épreuves du baccalauréat

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale



1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral



4 épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final